

Extrait du Puissance 2D - Le développement durable en région

<http://puissance2d.fr/Pourquoi-la-norme-ISO-16128-pour>

# **Pourquoi la norme ISO 16128 pour les cosmétiques naturels et biologiques ouvre la porte au greenwashing**

- Enjeux/Débats -

Date de mise en ligne : mardi 14 novembre 2017

---

**Copyright © Puissance 2D - Le développement durable en région - Tous droits**

**réservés**

---

Le sujet a été au cœur du salon NATEXPO, la grande rencontre des professionnels du secteur bio, qui s'est terminée ce 24 octobre. Quel impact cette nouvelle norme peut-elle avoir sur un secteur qui ne cesse de croître, mais qui, plus que jamais, a besoin de rassurer les consommateurs et d'inspirer leur confiance ?

Pour rappel, en septembre 2017, l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) a officiellement publié la partie 2 (ISO 16128-2 : 2017) du cahier des charges couvrant les définitions techniques et les critères applicables aux ingrédients et produits cosmétiques naturels et biologiques. La première partie (ISO 16128-1 : 2016) a

été publiée en février 2016 ; maintenant que cette deuxième partie est terminée, les fabricants peuvent s'ils le veulent désormais suivre cette norme.

« NATRUE salue les initiatives visant à réduire la complexité du marché ; c'est la raison pour laquelle le label NATRUE a été créé. Nous voulons tout prix éviter que les consommateurs soient induits en erreur par des produits prétendument « naturels » et « biologiques », mais il faut des critères stricts pour juger et comparer » déclare le Dr Mark Smith, Directeur de NATRUE.

Malheureusement, au terme de ce processus international, il s'avère que les normes ISO 16128, ont un niveau d'exigence largement inférieur aux normes privées qui existent actuellement.

Trois points principaux posent question :

**> Manque général de transparence pour les consommateurs :  
L'accès aux directives, qui devrait être librement accessible à tous, est payant ..**

**> Ingrédients autorisés :**

**Origine pétrochimique :** suivre la directive n'interdit pas l'utilisation de produits pétrochimiques. Par exemple, l'huile minérale, est autorisée par l'ISO 16128. En cela, la norme est fondamentalement incompatible avec les principes du secteur de la cosmétique naturelle et bio.

**Plantes OGM :** Elles ne sont pas interdites par cette norme, ce qui va à contre-courant des attentes de consommateurs, pour qui les plantes génétiquement modifiées (OGM) ne doivent pas être autorisées dans les cosmétiques naturels et biologiques. Sur ce sujet, les labels privés en matière de cosmétiques naturels et biologiques sont très clairs, ce qui est de nature à rassurer les consommateurs.

**> Vérification, contrôle et identification des produits finis**

La partie 2 de la norme fournit des calculs pour la teneur en ingrédients naturels ou biologiques ; ceux-ci peuvent être déclarés de façon **volontaire**. Cela ne doit pas être confondu avec les vraies **certifications** qui établissent des critères spécifiques pour les produits finis.

Le « sceau » ISO 16128 ne fera qu'indiquer que le calcul a été effectué correctement, sans fournir de point de référence pour déterminer le pourcentage qu'un produit doit démontrer pour revendiquer l'appellation de naturel ou biologique.

[<https://gallery.mailchimp.com/06e6209a1f10362eb0aa9582b/images/215f25cb-85cf-4ed3-868b-cb38f18a3b8b.jpg>]

Les consommateurs sont habitués à certains « sceaux de garantie » qui assurent un niveau mesurable d'authenticité.

Une étude commandée par NATRUE à l'institut GfK en 2014, montrait que **plus de 60% des consommateurs sont rassurés par la présence d'un label** sur les cosmétiques naturels et biologiques.

« Ce qui est crucial pour l'avenir du secteur, déclare Dr Mark Smith, c'est de maintenir la confiance des consommateurs. Cela signifie s'engager résolument contre le greenwashing pour favoriser la transparence et l'authenticité.

Par exemple, les produits qui se déclarent naturels ou biologiques doivent strictement restreindre l'utilisation de la pétrochimie et des fonctions spécifiques, comme la conservation, en mettant clairement l'accent sur l'élimination de ce terme. Cela signifie des encouragements accrus pour une innovation scientifique plus poussée en matière d'ingrédients naturels et biologiques authentiques.

En l'état, l'ISO 16128 peut permettre à des produits de se présenter comme naturels ou biologiques, en pratiquant le greenwashing ».

Si un organisme de réglementation (national ou communautaire) décidait d'adopter cette norme dans son état actuel, le marché risquerait d'être submergé de produits *'inspirés par la nature'* ce qui n'est pas du tout la même chose que des produits authentiquement naturels. Ce « mélange » serait une source de confusion pour les consommateurs et ne manquerait pas d'avoir un impact négatif sur les fabricants qui eux ont une réelle démarche naturelle/biologique.

[<https://gallery.mailchimp.com/06e6209a1f10362eb0aa9582b/images/908aebca-a907-4604-bf7d-7e9eb8d94a48.jpg>]

Dr Mark Smith conclut : « NATRUE est la seule association qui siège au sein du groupe de travail de la Commission européenne sur les cosmétiques. Cette position privilégiée permet de contribuer directement à l'évolution de la législation, de porter activement les revendications du secteur, et de soutenir les initiatives qui vont dans le bon sens sans nuire à la confiance des consommateurs, ce qui constitue un moyen de lutter contre le greenwashing »

## A propos de NATRUE : Exigence et Transparence

Fondée en 2007, NATRUE est une association à but non lucratif basée à Bruxelles, dédiée à la promotion des cosmétiques naturels et biologiques authentiques.

Dans le monde entier, le label NATRUE garantit qualité et intégrité, afin d'aider à l'identification de cosmétiques naturels méritant réellement l'appellation.

Les critères stricts appliqués par NATRUE incluent les exigences suivantes :

- ▶ **Rien d'artificiel** (fabriqué par l'homme) n'est toléré, seuls sont acceptés les substances naturelles, les substances transformées d'origine naturelle, et les substances nature-identiques.
- **13 catégories** de produit, répondant à des exigences différentes en matière de naturalité, et donc de certification

## Pourquoi la norme ISO 16128 pour les cosmétiques naturels et biologiques ouvre la porte au greenwashing

- **Règle des 75%** : pour éviter tout *greenwashing*, au moins 75% d'une gamme doit être certifiée,
- **3 niveaux de certification** (cosmétiques naturels, cosmétiques naturels en partie bio, et biocosmétiques). Le détail de chaque produit est accessible [ici](#)
- **L'eau qui n'est considérée ni comme ingrédient naturel ni biologique**, n'est pas prise en compte dans le calcul de la proportion de naturel/bio car NATRUE ne veut pas gonfler artificiellement la teneur naturelle.

Tous les produits certifiés et les détails de leur certification (cosmétiques naturels, cosmétiques naturels en partie bio, et biocosmétiques) figurent sur la base de données

<http://www.natrue.org>